



Photocopie lettre de caution

Par **sanunes**, le **10/12/2011 à 14:29**

Bonjour, j'ai envoyé de jour une lettre recommandée pour le compte de mon mari. J'ai fait une grosse erreur et glissé dans l'enveloppe l'originale de la lettre de caution signé par le père d'un locataire. Si je dois mener une action en justice et cette personne a détruit ledit document, la photocopie sera t'elle valable pour l'action en justice ?

Par **Marion2**, le **10/12/2011 à 18:05**

[citation] Si je dois mener une action en justice et cette personne a détruit ledit document, la photocopie sera t'elle valable pour l'action en justice ? [/citation] **NON**

Par **sanunes**, le **11/12/2011 à 10:15**

Sans le document original, nous ne pourrons aller en justice ? Merci pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **11/12/2011 à 17:43**

Vous pouvez toujours aller en justice mais la photocopie ne sera pas valable.